



Le 8 avril 2021

Déclaration liminaire au CTL du 08/04/2021

Monsieur le Président,

Il y a plus d'un an que nous subissons un confinement sanitaire : les citoyens ont vu leur liberté de déplacement réduite au strict minimum, l'éducation de leurs enfants être mise en parenthèse. Nous tous avons peur pour nos proches et nos « anciens ».

Le Service Public a été mis sur le devant de la scène afin d'aider les professionnels comme les particuliers dans ces moments difficiles pour tous.

Dans le même temps, la NRP, depuis deux ans, ne cesse de se développer : c'est la disparition du Service Public dans certains cantons, les SIE qui se replient sur eux-mêmes, les SIP qui fusionnent et partout la même réponse : Internet, la dématérialisation, l'accueil sur rendez-vous : « **Surtout ne vous déplacez pas** ».

Être à l'aise avec les nouvelles technologies n'est pas donné à tout le monde et ceux qui en sont le plus éloignés se sentent discriminés. C'est, en substance, le **message adressé par le Défenseur des droits en 2019. Jacques Toubon** met ainsi en garde contre une dématérialisation à "marche forcée" des services publics et certaines "dérives" dans le passage progressif au tout numérique. De fait, dans un pays où l'on consacre 1h50 par mois aux démarches administratives, comment franchir le cap lorsqu'on n'a pas d'ordinateur (comme 19% des Français) ou d'accès à internet ?

Pour la CGT l'enjeu majeur est de garantir le maintien de l'ouverture des guichets physiques pour tout le monde.

Depuis quelques mois, les syndicats, et par conséquent les agents, subissent une attaque en règle de leurs droits : disparition des CAP, multiplication des réunions informelles, de rares CTL qui ne permettent plus de discuter sur des sujets essentiels car les 3/4 des sujets abordés le sont pour « information » ; à une exception... nous votons encore pour les ponts naturels !!!

De plus, les agents, les chefs de service ne sont pas toujours au courant des changements que vous voulez opérer. Sur le site de Guéret, des visites ont eu lieu sans que personne ne soit au courant... Quand il s'agit de modifier les services en place impliquant des déménagements (le PRS, le Cadastre avec la cellule foncière du SIP, etc), le travail ne doit pas se faire dans la précipitation.

Le dialogue social, c'est d'échanger avec les agents concernés, et de convoquer des CHS-CT / CTL spécifiques à ces évolutions.

Les collègues vivent de plus en plus mal ces dernières années les changements opérés à marche forcée dans les différents services.

La crise sanitaire ne fait qu'amplifier le mal-être au travail.

Cette situation va encore se dégrader avec la campagne d'impôt sur le revenu.

Pour toutes ces raisons, la CGT-Finances Publiques 23 ne participera pas au CTL de ce jour qui n'est qu'un simulacre de dialogue social et ne permet aucun cas d'aborder les différentes problématiques bien en amont.

CGT Finances Publiques

Cyril DERET

Florian LACOMBE